





Fiche du 27/11/2018, révision 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1. Identificateur de produit  
Dénomination commerciale: PM-420 ACTIBON SHOCK
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Utilisations spécifiques: produit biocide désinfectant (type 2).  
Usages déconseillés :  
Aucune utilisation déconseillée.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
BONET ESPECIALITATS HIDROQUÍMIQUES, S.L.U.  
C/Holanda, 41. P.I.Pla de Llerona  
Les Franqueses del Vallès (08520) (Spain)  
Telf: (+34) 900 82 87 81, 93 846 53 36  
Fax: (+34) 93 846 78 21  
info@behqsl.com  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
laboratorio@behqsl.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Toulouse: 05 61 77 74 47

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.
  -  Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger




### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 30% - < 40%	Bromure de sodium	CAS: 7647-15-6 EC: 231-599-9 REACH No.: 01-21194901 06-41-XXXX	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
>= 15% - < 20%	Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé	CAS: 25988-97-0	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dépression du SNC, coma, hypotension, tachycardie et une détresse respiratoire.

Les nausées et les vomissements. Myosis, mydriase, et un nystagmus.

Bromoderma. Acnéiforme éruption cutanée, bulleuse ou nodulaire, qui apparaît comme une réaction d'hypersensibilité à l'ingestion de bromures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Contrôle du bromure et d'électrolytes.

La diurèse forcée et l'hydratation.

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières/vapeurs.

Ne pas fumer. Tenir à l'écart des aliments et boissons et les aliments pour animaux.

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Reportez-vous au paragraphe 8.

Respecter la législation sur la sécurité et la santé au travail.

Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

En tant que les conditions de stockage générales, devraient éviter les sources de chaleur, rayonnement, l'électricité et le contact alimentaire. Entreposer selon la législation locale.

Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et étiqueté.

Tenir à l'écart des matières incompatibles: voir paragraphe 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité intégral selon la norme EN 166.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

Non requis pour une utilisation normale.  
 Protection respiratoire:  
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.  
 Risques thermiques :  
 Aucun  
 Contrôles de l'exposition environnementale :  
 Aucun  
 Contrôles techniques appropriés  
 Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Liquide incolore	--	--
Odeur:	Caractéristique doux	--	--
Seuil d'odeur :	Pas important	--	--
pH:	6 - 8	--	--
Point de fusion/congélation:	0 °C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Point éclair:	Pas applicable (solution aqueuse)	--	--
Vitesse d'évaporation :	Pas disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Pas inflammable	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas applicable	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité des vapeurs:	Pas disponible	--	--
Densité relative:	1.315 - 1.340 (20 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble dans l'eau en toutes proportions	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible	--	--
Température d'auto-allumage :	Pas applicable (pas inflammable)	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
Viscosité:	Pas disponible	--	--
Propriétés explosives:	Non explosif	--	--
Propriétés comburantes:	Non comburante	--	--

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	Pas important	--	--
Liposolubilité:	Pas important	--	--
Conductibilité:	Pas important	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de	Pas important	--	--

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

substances		
------------	--	--

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Alcalins forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques sur le produit :  
N.A.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
Bromure de sodium - CAS: 7647-15-6
  - a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4200 mg/kg
 Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé - CAS: 25988-97-0
  - a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1672 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
- Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
  - a) toxicité aiguë;
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
  - f) cancérogénicité;
  - g) toxicité pour la reproduction;
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
  - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
  - j) danger par aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé - CAS: 25988-97-0
  - a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Onchorhynchus mykiss = 0.077 mg/l - Durée h: 96
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.  
Déchets ne doivent pas être éliminés par l'égout.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU  
 ADR-Numéro ONU: 3082  
 IATA-Numéro Un : 3082  
 IMDG-Numéro Un: 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
 ADR-Nom expédition: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé), 9, III  
 IATA-Nom technique: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé), 9, III  
 IMDG-Nom technique: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
 ADR-Routier: 9  
 ADR-Etiquette: 9  
 IATA-Class: 9  
 IATA-Etiquette: 9  
 IMDG-Classe: 9

14.4. Groupe d'emballage  
 ADR-Groupe de colisage: III  
 IATA-Groupe de colisage: III  
 IMDG-Groupe de colisage: III

14.5. Dangers pour l'environnement  
 Polluant marin: Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 IMDG-Nom technique: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé), 9, III

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
 No

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
 Règlement (UE) 2015/830  
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)  
 Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
 Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
 le produit appartient à la catégorie: E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n°	Méthode de classification
--	---------------------------

## Fiche de Données de Sécurité PM-420 ACTIBON SHOCK

<b>1272/2008</b>	
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.